

MATÉRIEL DE FORMATION SPÉCIALISÉ

SUR LA PROTECTION DE L'ENFANT POUR LA POLICE DE L'ONU

GUIDE DU FORMATEUR

Contexte

Le déploiement de personnel formé à la protection de l'enfance est devenu un élément de plus en plus crucial pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Mandatés par les résolutions du Conseil de sécurité, ils visent à protéger les enfants des effets du conflit. Les résolutions 1261 (1999), 1379 (2001), 1460 (2003), 1612 (2005), 2143 (2014) et 2225 (2015) du Conseil de sécurité prévoient expressément la formation du personnel de maintien de la paix des Nations Unies à la protection de l'enfance. Les mandats des missions de maintien de la paix de l'ONU ont évolué pour inclure la protection des enfants et toutes les missions ont actuellement un mandat de protection de l'enfance.

La formation du personnel de maintien de la paix des Nations Unies sur la protection des enfants est reconnue comme une priorité du Département des Opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans sa politique de protection de l'enfance et le Département des opérations de maintien de la paix (DFS) Le Conseil et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (C34) élaborent des matériels de formation spécialisés sur la protection des enfants à l'intention du personnel de maintien de la paix, y compris les forces militaires des Nations Unies et la police des Nations Unies.

En outre, deux résolutions du Conseil de sécurité adoptées en 2014 invitent les États membres à dispenser une formation en matière de protection de l'enfance aux forces armées des Nations Unies et à la police des Nations Unies. La résolution 2143 sur les enfants et les conflits armés recommande:

« Les troupes de maintien de la paix et les forces de police de l'ONU entreprennent des formations ciblées et opérationnelles pour préparer le personnel de la mission des Nations Unies, y compris les contingents de police et de police, à la prévention des violations contre les enfants. Aux violations et abus commis contre les enfants et de soutenir avec succès les activités de protection de l'enfance pour une meilleure mise en œuvre de leurs mandats respectifs. »¹

La résolution 2185 sur la police dans les opérations de maintien de la paix réitère l'importance de fournir aux composantes de la police des Nations Unies une formation spécialisée préalable au déploiement et en mission sur la protection spécifique des enfants et sur des mesures de prévention et de protection adaptées aux enfants, ainsi qu'un suivi et des rapports. Elle encourage les pays fournisseurs de personnel de police à former adéquatement tous les personnels de police à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de violence sexuelle et sexiste et de protection de l'enfance, et encourage en outre les entités compétentes des Nations Unies à mettre à disposition des modules d'orientation et de formation appropriés, y compris en

¹ Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 2143, S/RES/2143 (2014), [http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2143\(2014\)&referer=http://www.un.org/en/sc/documents/resolutions/2014.shtml&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2143(2014)&referer=http://www.un.org/en/sc/documents/resolutions/2014.shtml&Lang=F)

particulier la formation basée sur des scénarios de pré-déploiement des Nations Unies sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste et sur les enfants et les conflits armés.²

Développement de la formation et remerciements

Le DOMP a organisé une série de réunions de consultation en octobre 2014 et mars 2015 qui ont rassemblé la Division de police, le Service de formation intégrée (DSI), la Section DDR et les points focaux de la police des Nations Unies de Brindisi, MINUSCA, MINUSTAH et ONUCI. Les participants à ces réunions comprenaient également les partenaires du DOMP sur ce projet: le Bureau international des droits de l'enfant, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés, le Bureau du Rapporteur spécial. Représentant du Secrétaire général pour la lutte contre la violence à l'encontre des enfants, l'Initiative sur les enfants soldats, l'UNICEF et le PNUD. Le DOMP a mené une étude d'évaluation des besoins de formation en 2014 avec 138 policiers de 10 missions de maintien de la paix (MINUSCA, MINUSMA, MINUSTAH, MONUSCO, MANUA, MINUAD, MINUK, MINUL, MINUSS et ONUCI). Le DPKO a finalement convoqué en mars 2015 à Brindisi, en Italie, des experts de la police des Nations Unies et des conseillers en protection de l'enfance de huit missions de maintien de la paix (MINUSCA, MINUSMA, MINUSTAH, MINUSTAH, MONUSCO, MINUL, UNMISS et ONUCI). En tant que représentants de la Division de la police du Département des opérations de maintien de la paix / Service permanent de formation et de renforcement des capacités de la police, et de l'UNICEF.

À la suite de ces consultations, les documents de formation spécialisés sur la protection de l'enfance destinés à la police de l'ONU ont été élaborés à la fin de 2015 et au début de 2016. Actuellement, plus de 90% du personnel en uniforme est déployé dans des opérations de paix avec des mandats de protection. En conséquence, le DOMP-IPS offre une gamme de programmes de formation connexes, tels que la protection des civils (niveau opérationnel et tactique), la violence sexuelle liée aux conflits et la violence sexuelle et sexiste. Ces sujets sont étroitement liés à ce programme de formation (par exemple cadre juridique, contexte de maintien de la paix, coordination avec d'autres acteurs), et il est conseillé d'utiliser les programmes de formation susmentionnés en conjonction avec celui sur la protection de l'enfance. Cela permettra aux utilisateurs d'être bien préparés pour la livraison, et de composer un programme de formation amélioré et adapté pour le groupe cible donné.

Veillez noter que les responsables de l'application de la loi qui ont été sélectionnés pour cette formation devraient avoir suivi la formation SPTM comme condition préalable pour suivre ce cours.

² Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 2185, S/RES/2185 (2014), [http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2185\(2014\)&referer=http://www.un.org/en/sc/documents/resolutions/2014.shtml&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2185(2014)&referer=http://www.un.org/en/sc/documents/resolutions/2014.shtml&Lang=F)

Objectif

Ces modules de formation visent à introduire des concepts de protection de l'enfance et à fournir des connaissances de base sur les situations spécifiques à la mission que rencontreront les policiers de l'ONU. Les modules visent à promouvoir une meilleure compréhension des mandats des missions en matière de protection de l'enfance et du rôle des autres acteurs de la protection de l'enfance dans la mission et dans le système national de protection de l'enfance du pays hôte. La formation est basée sur des exercices qui encouragent les apprenants à considérer leur propre comportement envers les enfants et leurs rôles et responsabilités en tant que policiers de l'ONU pour mettre en œuvre avec succès le mandat de protection de l'enfance.

Structure des matériaux

Les matériels de formation standard sur la protection de l'enfance pour la police des Nations Unies sont divisés en quatre catégories de documents:

1. Guide du formateur:
Ce guide offre une méthode complète étape par étape pour dispenser la formation. Les notes au formateur, les points de discussion, les activités d'apprentissage, les questions de discussion et les documents à distribuer aux apprenants sont clairement identifiés dans le texte par des icônes faciles à reconnaître.
2. Présentations PowerPoint:
Une série de présentations PowerPoint accompagnant chaque module de formation est fournie aux formateurs. Les présentations comprennent du contenu lié à chaque module. Ils sont conçus pour compléter les explications du formateur.
3. Documents à distribuer:
Une série de documents est fournie pour soutenir les activités d'apprentissage et fournir du matériel de référence supplémentaire. Les documents accompagnent chaque module. Il est clairement indiqué dans le Guide du formateur quand distribuer chaque document aux apprenants.
4. Guide d'évaluation:
L'aspect évaluation de cette formation est divisé en trois parties:
 - Un quiz pré-entraînement à choix multiple pour permettre aux apprenants et aux formateurs d'évaluer le niveau de connaissance des apprenants sur les questions de protection de l'enfance avant le début de la formation.
 - De courts questionnaires à choix multiples à la fin de chaque module de formation pour permettre aux apprenants d'auto-évaluer leur niveau d'apprentissage.
 - Fin d'un questionnaire à choix multiples pour évaluer le niveau d'apprentissage des apprenants après cette formation.

Les matériaux sont divisés en une approche modulaire pour assurer la flexibilité dans la prestation de formation:

- Introduction à la protection de l'enfance pour la police de l'ONU
- Module 1: Les enfants dans les contextes de maintien de la paix
- Module 2: Cadre normatif pour la protection de l'enfance
- Module 3: Protéger les enfants
- Module 4: Coordination avec les acteurs de la protection de l'enfance
- Module 5: Surveillance et établissement de rapports
- Module 6: Prévention et détournement
- Module 7: Arrestation, arrestation et détention
- Module 8: Interviewer un enfant du point de vue de la police de l'ONU
- Module 9: À faire et à ne pas faire

Chaque module vise à discuter d'un sujet et à fournir aux apprenants de nouvelles connaissances et compétences en matière de protection de l'enfance. Un petit quiz accompagne chaque module et un questionnaire final est fourni à la fin de la formation pour évaluer l'acquisition immédiate de nouvelles connaissances et compétences par les apprenants.

Comment utiliser ce guide

Les matériels de formation sont principalement conçus pour une formation de pré-déploiement de trois jours pour les policiers individuels (IPO)³, mais peuvent également être utilisés comme formation en mission pour des IPO déjà déployés ou pour des unités de police formées (UPF), une fois adaptées à leurs besoins spécifiques. Le temps total de formation pour tous les modules est d'environ 18 heures. Le temps d'entraînement approximatif est indiqué pour chaque module. Il est suggéré de mener la formation sur une période de trois jours.

Les modules sont conçus pour guider les formateurs à travers le contenu. Les points de discussion sont écrits en entier mais le formateur peut choisir de livrer le contenu avec ses propres mots. Pour faciliter l'utilisation, chaque section des modules est précédée d'un symbole indiquant au formateur s'il s'agit d'une note destinée au formateur, d'un point de discussion, d'une activité d'apprentissage, d'une question de discussion ou d'un document. Le tableau suivant explique l'utilisation des différents symboles:

³ Dans le but de la trousse de formation complète, la désignation « organismes d'application de la loi / fonctionnaires » sera utilisé pour faire référence à « tous les officiers de la Loi, qu'ils soient nommés ou élus, qui exercent les pouvoirs de police, en particulier les pouvoirs d'arrestation ou de détention. Dans les pays où les pouvoirs de police sont exercés par des autorités militaires, si en uniforme ou non, ou par les forces de sécurité, la définition des forces de l'ordre est considérée comme incluant les officiers de ces services." (Voir <http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/LawEnforcementOfficials.aspx> pour plus de détails). Accueillera également, la police de l'Etat et de répression est synonyme dans ce module de formation.

Légende des symboles:

	Note au formateur Informations générales ou instructions pour le formateur.
	Points d'allocution Les principaux points à couvrir sur le sujet; Idéalement, les points de discussion seront présentés dans les propres mots du formateur.
	Activité d'apprentissage / Discussion Activité ou discussion fortement recommandée pour l'inclusion dans la formation.
	Des questions Discussion proposée ou questions de travail de groupe.
	Polycopié Indique qu'un document à distribuer aux apprenants.
	Film Un film suggéré comme activité d'apprentissage.

Chaque module est accompagné d'une présentation PowerPoint qui peut être utilisée pendant la formation pour mettre l'accent sur les aspects clés du contenu. Si les présentations ne peuvent pas être utilisées pour des raisons logistiques, le formateur peut toujours se référer aux points clés en utilisant le contenu du Guide du formateur.

Considérations importantes pour les formateurs

Enseigner aux adultes est différent de l'enseignement aux enfants. C'est parce que les adultes ont achevé leur développement et ont déjà des expériences de vie sur les relations sociales, la vision du monde, la résolution des conflits, le travail, le jugement moral, etc.

Les méthodes d'apprentissage participatif sont basées sur la créativité et l'interaction entre apprenants. L'accent est mis sur les expériences des participants. Comme l'apprentissage se fait par la pratique, les activités d'apprentissage doivent être participatives et impliquer les apprenants. L'objectif est de fournir aux apprenants des connaissances pratiques et des outils qu'ils pourront utiliser dans leur travail.

Il est également suggéré que les formateurs présentent chaque nouvelle journée en demandant aux apprenants de résumer le contenu de la journée précédente. Cela peut être fait en demandant à un ou deux volontaires de résumer oralement ou en demandant à tous les apprenants d'écrire ce qu'ils ont appris la veille sur un tableau à feuilles mobiles.

Chaque entraîneur a développé son propre style d'instruction. Les suggestions suivantes sur la gestion de la leçon et l'utilisation systématique des questions peuvent être des ajouts utiles; le modèle BOPPPS est une méthodologie établie dans un environnement / cadre d'apprentissage pour adultes.

Il est également important de noter que les diapositives PowerPoint sont souvent relativement denses, avec suffisamment d'informations pour guider un formateur qui n'est pas familier avec le contenu sur quels sont les éléments clés à mentionner le long de chaque session. Cela dit, il est recommandé aux formateurs d'examiner chaque diapositive et de déterminer où il est possible et souhaitable de réduire la quantité de texte sur la diapositive où les formateurs se sentent plus à l'aise avec le contenu. Il est important de se rappeler que les diapositives ne devraient pas être utilisées pour lire le texte à voix haute, mais devraient plutôt servir de support à la discussion et à la présentation qui se déroulent dans la classe.

Le modèle BOPPPS

Le modèle BOPPPS aide les instructeurs à planifier des leçons qui favorisent l'apprentissage. Il comporte six étapes principales dans un cycle de leçon standard.

1. Pont dans
2. Résultat ou objectif
3. Pré-évaluation
4. Apprentissage participatif
5. Post-évaluation
6. Résumé ou clôture

1. Pont dans

Le pont vers une leçon est généralement court. Il "accroche" les apprenants, les focalise. L'objectif, les résultats d'apprentissage et la pertinence au début de chaque leçon sont des références utiles. Vous pouvez également envisager les stratégies suivantes pour relier:

- Lier l'apprentissage dans cette leçon à l'apprentissage antérieur ou à l'apprentissage futur;
- Lier des leçons à d'autres dans un module, dans un parcours d'apprentissage;
- Reportez-vous à quelque chose de familier aux apprenants, et reliez-le au sujet de la leçon;
- Racontez une histoire, partagez un fait inhabituel ou faites une déclaration surprenante.
- Décrire comment les leçons vont renforcer les compétences et les capacités de maintien de la paix.

2. Résultat

Le matériel de formation spécialisé sur la protection de l'enfance destiné à la police de l'ONU vise à expliquer le but d'une leçon et les résultats d'apprentissage afin de définir les résultats d'un apprentissage réussi. Les activités d'apprentissage incluent le but.

3. Pré-évaluation

La pré-évaluation concerne les connaissances existantes - que savent déjà les gens sur le sujet?

- Au niveau de la conception du cours, la pré-évaluation des connaissances existantes est la responsabilité du directeur du cours. L'évaluation des besoins d'apprentissage établit la base d'un cours de formation. La combinaison des méthodes fonctionne bien, par exemple: pré-test, entretiens, consultation avec les superviseurs, auto-évaluation des participants.
- Pour les leçons, une certaine pré-évaluation est la responsabilité de l'instructeur. Il circule logiquement après le pont et les résultats dans un modèle BOPPPS. La pré-évaluation peut être utile au début d'une leçon ou lorsqu'une leçon passe à un nouveau contenu. Utilisez la carte de leçon, après la leçon en un coup d'œil, comme guide.
- Les instructeurs pré-évaluent les connaissances existantes pour des raisons importantes à l'apprentissage:
 1. Concentrer l'attention sur la leçon;
 2. Amener les apprenants à partager leurs connaissances et leurs intérêts;
 3. Faire le point sur les plans de leçons en fonction du point de départ des personnes, ajuster au besoin;
 4. Identifier les apprenants expérimentés qui peuvent servir de ressources aux autres;
 5. Les forces et les faiblesses de surface que l'instructeur peut alors résoudre;
 6. Encouragez les apprenants à suivre leur propre apprentissage et à dire quand ils ont besoin d'aide.

4. Apprentissage participatif

Les leçons efficaces sont plus que des présentations. L'apprentissage participatif est un moyen de maintenir les apprenants engagés dans un processus d'apprentissage. Un plan de leçon suivant ce modèle énumère une séquence de méthodes et d'activités qui contribuent aux résultats d'apprentissage. Les activités d'apprentissage du matériel de formation spécialisé sur la protection de l'enfance à l'intention de la police de l'ONU utilisent un échantillon de différentes méthodes et techniques qui influencent positivement la participation. Les astuces comprennent:

- Faire une pause dans les présentations pour la réflexion des apprenants, la discussion ou les tâches courtes;
- Inviter des commentaires, généraux (Sommes-nous ensemble?) Et spécifiques (Êtes-vous d'accord?);
- Donner une rétroaction sur les résultats des tâches et sur les interactions, la participation;
- Utiliser des «questions de réflexion» pour déclencher la réflexion, auxquelles on répondra plus tard dans une leçon;
- Tâchez les individus, les paires et les petits groupes, en fournissant des conseils clairs;

- Utiliser des supports visuels - film, vidéo, photos, éléments visuels, graphiques;
- Faciliter les discussions en grand groupe, avec des questions d'orientation ou d'approfondissement;

Gardez du temps pour les questions et réponses après les tables rondes et les présentations.

5. Post-évaluation

La post-évaluation répond à deux questions:

- Qu'a appris un apprenant?
- Les résultats d'apprentissage ont-ils été atteints?

Voir les informations sur l'évaluation pour les types de post-évaluation. L'évaluation postérieure des leçons individuelles sera souvent informelle. Une utilisation systématique des post-tests et des questionnaires sur le contenu des leçons contribue à renforcer l'apprentissage.

Le matériel de formation spécialisé sur la protection de l'enfance à l'intention de la police de l'ONU appuie l'utilisation de tests pré et post-tests. Ceux-ci combinent l'évaluation avec le renforcement de l'apprentissage. Concevoir l'évaluation de l'apprentissage dans le cadre de la planification de la session.

Les activités d'apprentissage sont des méthodes importantes d'évaluation de l'apprentissage spécifique à une leçon. Donnez du feedback aux apprenants, profitez du «moment propice à l'apprentissage».

Donner des pré et post-tests comme devoir. Laissez les gens les utiliser comme auto-évaluations. La répétition renforce l'apprentissage.

6. Résumé ou clôture

Habituellement, l'instructeur résume et ferme une leçon. Les apprenants peuvent également résumer, un moyen pour les instructeurs d'évaluer l'apprentissage et de se concentrer sur les lacunes ou les inexactitudes. Un résumé dans un modèle BOPPPS peut être:

- Un examen du contenu, avec un instructeur ou des participants notant les points clés;
- Temps pour la réflexion et la discussion du processus de groupe;
- Une occasion de donner et d'obtenir des commentaires;
- Une chance de renforcer l'importance de l'apprentissage, de l'utilisation et du transfert;
- Un moyen d'amener les apprenants à réfléchir à l'application dans des missions réelles;
- Une table ronde rapide, chaque personne ayant une chance de parler;

- Un point de réflexion dans le cours, le temps de regarder la carte du parcours et de faire le point sur ce qui a été couvert, ce qui reste.

Exercice proposé pour aider à fermer ou résumer

Les diapositives des messages clés résumant l'importante prise de contact qui relie les objectifs des différents modules décrits au début de chaque session. L'instructeur peut faire l'exercice avec les participants en leur demandant quels sont les messages clés avant de montrer la diapositive avec les réponses possibles. Cela les aidera à synthétiser et à intégrer les concepts clés enseignés tout au long des modules et aidera l'instructeur à évaluer l'apprentissage et à se concentrer sur les lacunes ou les inexactitudes.

Messages clés pour le module d'introduction:

- Il y a neuf modules dans ce cours. Les objectifs du cours sont:
 - Présenter aux policiers de l'ONU des concepts de protection de l'enfance.
 - Promouvoir une meilleure compréhension des mandats des missions en matière de protection de l'enfance.
 - Comprendre le rôle des acteurs de la protection de l'enfance dans la zone de la mission.
 - Comprendre la contribution de la police des Nations Unies.
- Le système des Nations Unies aborde les questions de protection de l'enfance dans les opérations de paix, et la mission et la police des Nations Unies font partie de cette réponse.
- Cette formation traite de vos actions en tant que policier en relation avec les enfants et informe votre rôle de conseiller auprès de la police de l'État hôte sur les questions de protection de l'enfance.

Profil du formateur

Cette formation est mieux présentée et appliquée par les formateurs qui maîtrisent les matériels de formation de base préalables au déploiement (CPTM) et ont entrepris une formation de formateurs sur ces matériels. Des connaissances spécifiques sur la (les) mission(s) particulière(s) où les IPO seront déployés sont recommandées, afin que les formateurs puissent apporter une compréhension pratique de la mission dans les discussions pendant la formation. Enfin, il est conseillé aux formateurs de se familiariser avec les méthodologies d'apprentissage des adultes et les exercices basés sur des scénarios.

ANNEXE 1: LISTE DES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Instruments juridiques internationaux:

- Convention relative aux droits de l'enfant et protocoles facultatifs, 1989, <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>
- Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels de 1977, <https://www.icrc.org/fr/guerre-et-droit/traites-et-droit-coutumier/conventions-de-geneve>
- Convention 182 de l'Organisation internationale du travail (OIT) de 1999, https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID,P12100_LANG_CODE:312327,fr:NO
- Protocole facultatif sur les enfants dans les conflits armés à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, 2000, <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/opaccrc.aspx>
- Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), 1998, <https://www.icc-cpi.int/resource-library/Documents/RS-Fra.pdf>
- Résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés: Résolutions 1261 (1999), 1314 (2000), 1379 (2001), 1460 (2003), 1539 (2004), 1612 (2005), 1882 (2009) et 1998 (2011) , 2068 (2012), 2143 (2014), 2225 (2015), <http://www.un.org/fr/sc/documents/resolutions/>
- Résolutions du Conseil de sécurité 2143, 2185 ...

Politiques et lignes directrices des Nations Unies :

- Code de conduite et politique des Nations Unies sur l'exploitation et les abus sexuels, <http://cdu.unlb.org/UNStandardsOfConduct/CodeofConduct.aspx>, <http://cdu.unlb.org/Policy/SexualExploitationandAbusePolicy.aspx>
- DPKO, Service de formation intégré, matériels de formation de base préalables au déploiement 2017, <http://research.un.org/revisedcptm2017>
- Politique générale du DOMP / DAM - Rôle de la Police des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, février 2014 https://police.un.org/sites/default/files/2014.01_policy_on_police_in_united_nations_pkos_and_spms_-_french.pdf
- DPKO / DFS, Politique d'intégration de la protection, des droits et du bien-être des enfants touchés par les conflits armés dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, juin 2009, http://www.un.org/en/peacekeeping/documents/dpkodfs_child_protection_policy.pdf
- DPKO / DFS, Politique sur l'interdiction du travail des enfants dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU, 2011, http://www.un.org/en/peacekeeping/documents/DPKO-DFS_Policy_prohibition_child_labour_FINAL%20SIGNED.pdf

- DPKO / UNICEF / OSRSG CAAC, Manuel de terrain: Mécanisme de suivi et d'établissement de rapports (MRM) sur les violations graves commises contre les enfants dans les situations de conflit armé, 2012,
<http://unicefinemergencies.com/downloads/eresource/docs/2.6%20Child%20Protection/Monitoring%20and%20Reporting%20Mechanism%20Guidelines.pdf>
- Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés, Les six graves violations contre les enfants pendant les conflits armés: les fondements juridiques, 2009 (mise à jour en 2013),
<https://childrenandarmedconflict.un.org/publications/lessixviolationsgraves.pdf>
- Opérations de maintien de la paix des Nations Unies - Principes et Orientations 2008,
http://www.un.org/fr/peacekeeping/documents/capstone_doctrine_fr.pdf
- Ensemble de règles minima des Nations Unies pour l'administration de la justice pour mineurs («Règles de Beijing»), adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 40/33 du 29 novembre 1985,
<https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/BeijingRules.aspx>
- Les Principes de Paris - Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés, 2007
<https://www.unicef.org/french/protection/files/ParisPrincipesFrench310107.pdf>
- Stratégies et mesures concrètes des Nations Unies relatives à l'élimination de la violence à l'égard des enfants dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, stratégie XII https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Child-Victims/16_09569_ebook.pdf
- Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (Règles de Tokyo), RES / 45/110, 14 décembre 1990,
<https://www.ohchr.org/fr/ProfessionalInterest/Pages/TokyoRules.aspx>
- Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté, RES / 45/113, 14 décembre 1990,
<https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/JuvenilesDeprivedOfLiberty.aspx>